



Communiqué

## Décret retour à 60 ans

Au conseil d'administration de la CNAV, la CGT approuve le projet de décret permettant un retour partiel au départ à 60 ans, mais demande des améliorations, en particulier pour les femmes.

**D**ans la conception de la CGT d'une retraite solidaire par répartition, les repères d'âge constituent les pivots autour desquels doit s'articuler notre système de retraite. C'est pourquoi la CGT a fermement combattu les dernières réformes, qui ont eu, entre autres objectifs, celui de faire prévaloir le critère de la durée d'assurance, ce qui rend de plus en plus inaccessibles les retraites à taux plein et conduit inéluctablement à une baisse des pensions.

Ce décret, en revenant clairement à l'objectif d'un droit à 60 ans pour un certain nombre de travailleurs constitue par conséquent une étape positive. A ce titre il s'agit d'une décision marquante qui rompt avec les politiques menées partout en Europe. Mais il ne peut s'agir que d'une étape, dans une dynamique de retour aux 60 ans pour tous.

La CGT a regretté que ce retour ne soit que partiel, qu'il comprenne des conditions non négligeables de durée d'assurance, qu'il conserve la distinction entre périodes validées et périodes cotisées et, enfin, qu'il s'inscrive dans un dispositif dérogatoire, celui des carrières longues.

Au final et en moyenne, un salarié sur quatre du régime général aura la possibilité d'un départ à 60 ans. Malheureusement, les femmes ne représenteront qu'un tiers des bénéficiaires. Ce qui a conduit la CGT à demander une amélioration de la prise en compte de la maternité, avec l'attribution d'un trimestre réputé cotisé en liaison avec chaque accouchement, plutôt que le mécanisme prévu dans le décret dont les conditions d'application n'apporteront que peu de gains à peu de mères de famille.

La CGT a observé que le dispositif de financement ouvrait une brèche salubre dans le front du refus de toute augmentation de ressources au profit des droits à retraite. Elle considère par ailleurs que cette mesure devrait avoir un effet positif sur l'emploi.

Au-delà de cette avancée, la CGT appelle de ses vœux l'ouverture de véritables négociations permettant de revenir sur les dossiers de fond, en particulier la pénibilité et le financement des régimes.

Montreuil, le 27 juin 2012